

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	16 septembre 2025
Délibération N°	15
Date de la convocation	5 septembre 2025
Objet	7.10 - Divers - Clôture financière d'opération - 0174-21 St-André de Sangonis - Résidence Le parage - Ravalement façades + ITE

L'an deux mille vingt-cinq le seize septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HERAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, M FOUILHE, M MAULANDI, M MORALES, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Sabine SCHURMANN, Patricia WEBER, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Serge RABINEAU
Laure TONDON

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Clémence ARTIERES (pouvoir à M GAUDY)
Manar BOUIDA (pouvoir à M RIGAUD)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M RIGAUD)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Michel MEJEAN (pouvoir à MME WEBER)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Valérie REYNES, (pouvoir à M FERRANDO)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-15-DFI-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

Objet : 7.10. DIVERS – Clôture financière d'opération – 0174-21 St André de Sangonis – résidence Le Parage – Ravalement façades + ITE

Le 16 septembre 2025,

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants,

Vu la fiche financière et comptable de l'opération de ravalement de façades avec ITE de la résidence Le Parage située à Bédarieux.

Considérant que le prix de revient de l'opération peut être définitivement arrêté,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

ARTICLE 1^{er}

D'arrêter définitivement le prix de revient de l'opération suivant le tableau n°1 du document annexé à la présente reprenant le montant des honoraires, des travaux effectués (T.C.E., lots séparés ...),

ARTICLE 2

Décide de procéder à l'affectation des fonds propres sur cette opération pour un montant de 13 343.21 euros

ARTICLE 3

Autorise Monsieur le Directeur Général à signer tout acte ou tout document utile à ce sujet.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

CA du 16/09/2025-DEI - VM

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250916-20250916-15-DFI-DE
Date de télétransmission : 18/09/2025
Date de réception préfecture : 18/09/2025

0174-21 ST ANDRE DE SANGONIS

Résidence Le Parage 2
Ravalement façades + ITE

TABLEAU N° 1

Prix de revient de l'opération

- Construction (TCE, lots séparés....)	122 605,56
- Honoraires (ingénierie, contrôle technique....)	34 237,65
TOTAL :	156 843,21

TABLEAU N° 2

Financement de l'opération

A) Financement Principal

- Prêt La Banque Postale	112 000,00
- Subvention Départementale	31 500,00
S/Total I	143 500,00

B) Affectation Fonds Propres C/10673

	13 343,21
TOTAL	156 843,21